



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

Martigny-Croix, le 6 septembre 2013

MISE A L'ENQUÊTE

**REVISION GLOBALE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES ET
DU REGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES**

Conformément à l'article 34 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique durant 30 jours, soit du 6 septembre au 7 octobre 2013, la révision globale du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones.

Les dossiers y relatifs peuvent être consultés au bureau des services techniques communaux durant les heures d'ouverture officielle (lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h30 à 11h00 et mercredi de 15h30 à 18h00). Une séance d'information à la population aura lieu le 9 septembre 2013 à la salle de l'Eau-Vive à Martigny-Croix et le conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire ainsi que des membres de la commission communale de l'aménagement du territoire se tiendront à disposition des citoyens au bureau des Services techniques, afin de répondre aux questions liées à ce dossier, de 17h00 à 19h00 les jours suivants : les 11, 12, 17, 19, 24, 26 et 30 septembre 2013 ainsi que le 3 octobre 2013.

Ont qualité pour former opposition les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits, dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement aux plans d'affectation des zones et au règlement communal des constructions et des zones.

L'Administration communale